

# Les transferts opérés par les émigrés, des revenus vitaux pour les ménages libanais

**Diaspora** Qui sont les émigrés libanais qui opèrent des transferts de fonds ? Quelles sont les particularités des ménages bénéficiaires ? Quel est le rôle de ces flux financiers au sein de la société libanaise ? Une enquête des Presses de l'USJ a été présentée hier pour répondre à ces questions, fer de lance de l'économie libanaise.

**Soraya HAMDAN**

66 % des Libanais qui perçoivent des transferts venant des émigrés considèrent cette aide comme « indispensable » pour leur vie quotidienne, selon une enquête de la professeure Choghig Kasparian présentée hier à l'Université Saint Joseph (USJ) de Beyrouth. D'après l'étude intitulée « L'apport financier des émigrés et son impact sur les conditions de vie des Libanais », 61 % des ménages percevant ces transferts les utilisent pour l'alimentation, suivi des frais de logement pour 59 % des cas.

« Ces résultats montrent que les transferts n'ont pas seulement un rôle économique pour la société libanaise, a déclaré la professeure lors de la présentation. Ces aides ont aussi et surtout un rôle social en l'absence de politique étatique adaptée et vu la faiblesse des services sociaux. »

Les transferts envoyés par les émigrés représentent 40 % des revenus des ménages percevant ces aides, toujours selon l'étude. « Contrairement

aux idées reçues, les envois de fonds ne servent pas à l'achat de logement, souligne l'auteure dans un entretien à *L'Orient-Le Jour*. 80 % des ménages libanais sont propriétaires, qu'ils bénéficient de transferts d'émigrés ou pas. »

Les aides de la diaspora ont en réalité contribué à l'achat de logement seulement pour 3 % des ménages propriétaires bénéficiant de ces transferts.

L'enquête souligne le rôle des transferts dans la réduction des inégalités sociales au sein de la société. « La distribution des revenus dans l'ensemble des ménages percevant des aides externes devient plus égalitaire grâce à ces transferts », écrit Choghig Kasparian.

Par ailleurs, la contribution de l'étranger est un facteur déterminant dans la poursuite des études des jeunes scolarisés. Dans 41,4 % des cas, les ménages percevant des transferts de la diaspora comptent intégralement ou partiellement sur cet apport pour assurer les frais scolaires ou universitaires.

D'où proviennent les transferts ?

Selon l'étude, 55 % des émigrés effectuent des transferts, dont 25 % de manière régulière. En outre, 40 % de ceux qui envoient des fonds au Liban sont des fils ou filles des destinataires de ces transferts. La professeure a en outre souligné la présence importante des hommes parmi les émigrés libanais. Les deux tiers de pourvoyeurs de fonds sont de la gent masculine, dont 30 % envoient de manière régulière des aides au Liban.

Choghig Kasparian a souligné que le statut occupé dans l'emploi de l'émigré ne joue pas un rôle significatif dans l'envoi des aides à la famille au Liban. Qu'ils soient travailleurs indépendants, patrons ou encore salariés, ils aident tous leurs proches au pays à la même fréquence. 9 % des émigrés sans emploi envoient malgré tout régulièrement de l'argent à leur famille.

De leur côté, les ménages bénéficiant des transferts sont composés de plus de personnes âgées et de femmes que les autres familles libanaises. Le quart des membres de ces mé-



Choghig Kasparian, auteure de l'étude, et le directeur des Presses de l'USJ Sélim Abou s.j.

Photo Michel Sayegh

nages a 60 ans et plus, toujours selon l'étude, contre 14,6 % pour les familles sans transferts d'émigrés.

L'étude de Choghig Kas-

parian a été réalisée en 2012 auprès d'un échantillon aléatoire de 2 000 ménages sur l'ensemble du territoire libanais. L'enquête a été effectuée

dans le cadre de l'Observatoire universitaire socio-économique (Ourse) et publiée par les Presses de l'Université Saint-Joseph.